

L'INTERSECTIONALITE DES VIOLATIONS DES DROITS HUMAINS ET LES DISCRIMINATIONS MULTIPLES

INTRODUCTION A UNE METHODE ET A SES ENJEUX

Johanne BOUCHARD et Patrice MEYER-BISCH

L'Institut interdisciplinaire d'éthique et des droits de l'homme et le Département de droit public de l'Université de Fribourg ont collaboré avec l'Académie de droit international humanitaire et des droits humains de Genève à la réalisation d'un projet de recherche portant sur l'intersectionnalité des violations des droits humains et les discriminations multiples¹.

Toute violation des droits de l'homme humilie, surtout lorsqu'elle inclut des discriminations arbitraires, car elle prive le sujet d'une partie de ses capacités à ses propres yeux comme à ceux d'autrui. Lorsque les violations sont multiples, ce n'est en général pas qu'une addition : les effets de chaque violation s'aggravent mutuellement, un processus de multiplication se développe, parfois selon une réaction en chaîne dont il n'est plus possible de sortir sans des moyens extérieurs extraordinaires. Ces situations combinant plusieurs violations de droits humains et diverses formes de discrimination sont définies dans la recherche comme des violations intersectionnelles des droits humains² ; elles ont un impact particulièrement dévastateur sur les personnes concernées et, lorsqu'elles demeurent sans traitement adéquat, elles installent des dynamiques d'appauvrissement et de violence durables. Cette interdépendance entre les violations démontre *a contrario* l'indivisibilité et l'interdépendance des droits de l'homme. Pourtant, il apparaît que ces situations n'ont pas été suffisamment considérées par le système international des droits de l'homme.

Cette recherche s'est appuyée sur huit études de cas multidimensionnels pour analyser de façon interdisciplinaire différents types de violations intersectionnelles des droits humains et identifier les processus et les conséquences des combinaisons de violations sur les personnes

¹ Les auteurs remercient vivement les autres membres de l'équipe de recherche, Ivona Truscan, Joanna Bourke-Martignoni et Adriano Previtali, ainsi que les experts et co-auteurs des études de cas. Sans leurs supports et contributions, ces résultats n'auraient pas pu être atteints. Pour plus d'information et pour accéder aux documents de recherche référencés dans les articles : www.unifr.ch/iiedh/fr/recherche/ethique-politique-dh/snis et www.droitsculturels.org/observatoire. Le projet, soutenu par le *Swiss Network for International Studies*, s'est déroulé de septembre 2013 à décembre 2015 ; voir sur le site www.snis.ch sa présentation parmi les projets 2013.

² La notion d'intersectionnalité a été à l'origine développée dans les études de genre pour considérer l'intersection des discriminations basées sur le genre, la race et la classe sociale. Voir notamment les travaux de la sociologue américaine Kimberlé Crenshaw, La définition utilisée dans cette recherche est beaucoup plus large.

qui en sont victimes. Les analyses montrent comment les motifs de discrimination – l'âge, le genre, l'origine nationale, sociale, le handicap et les autres motifs – sont culturellement construits ainsi que les limites de l'analyse juridique, qui ne peut à elle seule répondre à ce défi de complexité culturelle et sociale. L'équipe de recherche a également considéré les réponses des institutions face à ces situations et repéré les obstacles, les défis et les manières possibles d'améliorer ces réponses. Une attention particulière a été accordée aux organes de suivi des traités internationaux et à leurs méthodes de travail. *In fine*, l'objectif était aussi, en collaboration avec de nombreux experts internationaux dans le domaine des droits humains et des organisations de la société civile, de formuler des propositions stratégiques afin de mieux traiter ces situations complexes.

Les deux articles qui suivent présentent certains des arguments et propositions clés issus des travaux³. En définissant les discriminations comme des violations des droits culturels liés au respect de l'identité, nous mettons en évidence le lien entre les droits humains et la valorisation de la diversité sociale et culturelle. Cette perspective permet également de penser la mise en place de mesures de réparation et de prévention différentes, plus adéquates parce que plus soucieuses de la multidimensionnalité des personnes. En exposant l'approche interdisciplinaire développée par l'équipe de recherche pour analyser les violations intersectionnelles des droits humains dans chacune des huit études de cas retenues, Johanne Bouchard montre l'importance des méthodes et savoirs d'autres disciplines pour comprendre les effets des violations et assurer l'effectivité de chaque droit. Dans son article, Patrice Meyer-Bisch analyse l'entremêlement des violations et des discriminations et déploie le processus d'interdépendance en montrant la gravité des réactions en chaîne. Cela l'autorise à proposer de reconstruire des chaînes de savoirs et de responsabilité impliquant l'interaction d'acteurs porteurs de l'ensemble des savoirs et des

³ Les deux contributions qui suivent développent notre article commun de synthèse : J. Bouchard et P. Meyer-Bisch « Intersectionality and Interdependence of Human Rights: Same or Different? », in *Equal Rights Review*, no. 16, avril 2016 pp. 186-203. Voir également dans la même revue les deux articles publiés par deux autres membres de l'équipe de recherche: I. Truscan et J. Bourke-Martignoni « International Human Rights Law and Intersectional Discrimination », pp. 103-131. Le numéro est accessible : www.equalrightstrust.org/ertdocumentbank/Equal%20Rights%20Review%20Volume%2016%20Intersectionality.pdf. Voir également l'article de P. Meyer-Bisch à l'origine du projet, « Discriminations multiples et interdépendance entre les violations des droits de l'homme. Essai sur l'humiliation », in Zufferey, Dubey, Previtali (éds.), *L'homme et son droit. Mélanges en l'honneur de Marco Borghi*, Zürich/ Bâle/ Genève : Schulthess, 2011, pp. 331-348, et celui d'A. Previtali exposant certaines des conclusions de la recherche concernant les difficultés du juriste face aux notions de discrimination multiple et d'intersectionnalité « Quelques réflexions sur la discrimination multiple », in Eigenmann, Poncet, Ziegler (éds.) *Mélanges en l'honneur de Claude Rouiller*, Bâle : Helbing Lichtenhahn Verlag, 2016, p.195 ss. Pour les études de cas et les étapes de la recherche, voir enfin les documents de travail appelés « intersections », de 1 à 6, disponibles sur le site de la recherche : <http://sr-sc-8f00.unifr.ch/iiedh/fr/recherche/ethique-politique-dh/intersectionalite> .

domaines sociaux qui sont à même de concourir à l'intelligence et à l'effectivité pleine de ces droits.